

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

**14 novembre 2016**

Session d'ajournement du Conseil municipal, tenue le 14 novembre 2016, à 20h30, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Le conseiller Marc Bégin a motivé son absence.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présents.

**1 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la session à 20h47.

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2016-11-19**

Il est proposé par *Lee Brazel*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**3 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Marc-Sylvain Pouliot s'informe du projet de prolongement du réseau d'égout.

**4 SUJETS REPORTÉS**

**4.7.1.4 Contrat de F. Dodier**

Yann propose de le rencontrer vendredi le 18 novembre.

**4.7.3.6 Entretien des trottoirs**

Ce point est reporté au conseil du mois de décembre.

**4.7.4.1 Dossier Arsenic**

**2016-11-20**

CONSIDÉRANT l'étude comparative portant le no de dossier INF-1027-1A16 présentée par la firme Avizo, entre le raccordement du puits SIC/PE-2-15 et la mise à jour des coûts établis en 2014, pour le traitement au puits 1/69.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par *Yann Vallières*

ET RÉSOLU :

DE retenir la mise à jour des coûts pour le traitement au puits 1/69 actualisé au montant de

851 543\$, tel que présenté dans l'étude comparative de la firme Avizo;

DE soumettre le rapport INF-1027-1A16 préparé par Marc-André Boivin, ing à monsieur Pierre Richer, directeur des Infrastructures, bureau de Montréal au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE ce rapport soit la référence en préparation du protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité dans le cadre du programme PIQM volet 1.4 no 556929 .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **4.7.4.4 Égout route Clifton**

**2016-11-21**

CONSIDÉRANT l'étude portant le no de dossier INF-1028-1A16 présentée par Marc-André Boivin de la firme Avizo, concernant le prolongement de réseau d'égout sanitaire du secteur de la route Clifton-Est;

CONSIDÉRANT QUE les coûts par abonné estimés dans l'étude sont plus élevés que ne pourrait être le coût pour des installations septiques individuelles.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par **Julie Pouliot**

ET RÉSOLU d'abandonner le projet dans sa forme actuelle.

ADOPTÉ

### **5.1 Rapport du maire**

Conformément à l'article 955 du Code municipal, le maire dépose et commente le rapport sur la situation financière de la Municipalité en date du 31 décembre 2015. Il sera publié dans la prochaine édition du bulletin municipal.

### **5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires**

La conseillère Julie Pouliot dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires en vertu de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités.

## **6 Loisirs SAE 2017**

**2016-11-22**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'offrir un service d'animation estival (SAE) de qualité aux familles de Saint-Isidore-de-Clifton, en lien avec sa Politique familiale;

CONSIDÉRANT le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 du ministère de la Famille du Québec;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU :

De présenter une demande au Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 du ministère de la Famille du Québec, pour la mise en place d'un service d'animation estival (SAE) durant l'été 2017;

De mandater Gaétan Perron, directeur général de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, pour effectuer le suivi de la demande et pour signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

## **7 CLÔTURE DE LA SESSION**

**2016-11-23**

Il est proposé par ***Perry Bell***

De clore la présente session à 21h35, l'ordre du jour étant épuisé.

***Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

---

***Yann Vallières, maire***

---

***Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe***